

## **Décisions prises par la directrice générale en vertu du règlement 50-42-02 sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs**

### **DG033-0421 Autorisation de la directrice générale – Protocole d’entente entre le Centre de services scolaire des Draveurs et la Municipalité de Val-des-Monts concernant l’utilisation des locaux des écoles de la Colline et L’Équipage**

La directrice générale autorise de procéder à la signature du « Protocole d’entente entre le Centre de services scolaire des Draveurs et la Municipalité de Val-des-Monts concernant l’utilisation des locaux des écoles de la Colline et L’Équipage » selon les dispositions intervenues entre les deux parties, que cette entente entre en vigueur à la date de sa signature et qu’elle vienne à échéance au 30 juin 2024.

### **DG034-0421 Autorisation de la directrice générale pour l’adjudication du contrat – Mesure Maintien des bâtiments – Remplacement de l’unité de climatisation de l’administration – École Le Tremplin**

La directrice générale autorise l’octroi du contrat de service à la firme **Émile Séguin & Fils Ltée**, située au 845, boulevard de la Carrière, Gatineau, Québec, J8Y 6S5 d’une somme de **129 900,00 \$**, excluant les taxes pour le remplacement de l’unité de climatisation de l’administration à l’école Le Tremplin.

### **DG035-0521 Autorisation de la directrice générale pour le non-rengagement pour cause d’incapacité physique**

La directrice générale autorise de ne pas renouveler l’engagement de la personne dont le numéro de matricule est **10135**, pour l’année scolaire 2021-2022, et ce, pour un motif d’incapacité physique totale et permanente.

### **DG036-0521 Autorisation de la directrice générale pour mettre fin au lien d’emploi pour cause d’incapacité physique**

La directrice générale autorise de mettre fin au lien d’emploi de la personne dont le numéro de matricule est **3680** pour l’année scolaire 2021-2022, et ce, pour un motif d’incapacité physique totale et permanente.

**DG037-0521 Autorisation de la directrice générale pour l'adjudication du contrat – Service d'une infirmière ou d'un infirmier auxiliaire autorisé(e) à l'école du Nouveau-Monde - classe 921**

La directrice générale autorise l'octroi du contrat de service à la firme **Services Epajus Inc.**, située au 204-2300 rue Léon-Harmel, Québec, G1N 4L2845, d'une somme de **48 589,20 \$** pour un an renouvelable 2 ans pour un total de **145 767,60 \$** excluant les taxes pour les services d'une infirmière auxiliaire.